mué au XIXme siècle en Etat nationaliste magyar (après avoir subi une longue éclipse sous les Habsbourg et sous les Turcs), prétend que la Dalmatie et la Croatie lui reviennent de plein droit comme appendices ou territoires sujets, ayant perdu dès le XIme siècle toute indépendance. Cette thèse ne soutient pas un seul instant la discussion. Si en 1102, la Croatie pannonique et dalmate a cessé, en effet, d'être un Etat indépendant régi par une dynastie nationale, d'autre part elle n'a pas été nos plus absorbée par la Hongrie. Le pacte avec la Couronne hongroise fut un pacte fédéral. Il n'y eut qu'un seul lien commun, le roi. Les Croates sauvegardèrent leur individualité historique. mais subirent, malheureusement, toutes les fluctuations politiques d'un autre Etat. qui. quoique régi par des lois féodales et latines internationales, n'était pas moins un organisme politique par ses coutumes et par son organisation militaire, tout à fait étranger à la constitution agricole et patriarcale d'un Etat slave. Les magnats hongrois du Moyen-Age ne sont par les magnats croates, comme les nobles russes ne sont pas les nobles allemands. De ce que la Croatie, par une longue et intime cohabitation avec un pays allogène, perdit peu à peu son élasticité slave et sa raison d'être politique, il ne s'ensuit nullement qu'elle ne soit pas restée un pays mi-souverain à la recherche de sa